MISE EN LIGNE LE 15-07-2026

DEL-2026/013

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

Présents : 12
Votants : 13
En exercice : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 25 juin à 14 h 30
Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de SIGEAN
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JAMMES, Président

Date de convocation du CCAS : mercredi 17 juin 2026

Objet :
Désignation d'un représentant siégeant pour le CCAS de SIGEAN à l'Union Départementale des CCAS et CIAS de l'Aude (UDCCAS 11)

Présents : Michel JAMMES, Colette ANTON, Laure TONDON, Marie SAVARY, Marc PASTRE, Jean-Pierre LAUTIER, Viviane BASTOUL, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Catherine MENA, Claudette PYBOT, Mansour ZOBERI

Représentée : Claudine RIGAUD par Colette ANTON

Absents : Marie-Pierre LE MORVAN, Jean-Pierre DUVIVIER

Exposé des motifs

Buts de l'UDCCAS :

L'Union Départementale, régie par la loi du 1er Juillet 1901 (ou du 19 avril 1908) et le décret du 16 Août 1901, est un moyen d'action politique et technique au niveau départemental, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Dans le respect du projet associatif de l'UNCCAS, l'Union Départementale a pour buts :

- De regrouper les centres communaux et intercommunaux et les personnes morales de droit public communales et intercommunales

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260625-DEL-2026-013-DE
Date de réception préfecture : 15/07/2026

MISE EN LIGNE LE 15-07-2026

exerçant une activité d'action sociale régie par le Code de l'action sociale et des familles du département concerné, lesquels doivent être par ailleurs membres de l'UNCCAS

- D'assurer une représentation locale à ses membres et de contribuer à celle assurée au niveau national par l'UNCCAS. A l'exception de la représentation en justice des intérêts des CCAS/ CIAS assurée par l'Union Nationale, l'Union Départementale défend au plan départemental, par tous moyens appropriés, les droits et intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et de tout organisme public ou privé
- De promouvoir ses membres ainsi que leur action en valorisant leur savoir-faire et en apportant sa contribution au débat public sur les politiques sociales. En lien avec l'Union Nationale, elle favorise la création et le bon fonctionnement des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale
- De coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau local qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci

Composition de l'Assemblée Générale de l'Union Départementale :

- Tous les adhérents de l'UNCCAS dans le département de l'AUDE sont à jour de leurs cotisations
- Les membres du Conseil d'administration de l'Union Départementale. Un membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Union Départementale.

Un membre du Conseil d'administration empêché peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'administration.

Les personnes habilitées à représenter les CCAS/ CIAS au sein des instances de l'Union Départementale doivent être élus ou administrateurs au sein du Conseil d'administration de ces établissements.

Election du conseil d'administration de l'UDCCAS

L'Assemblée Générale élit le Conseil d'administration de l'Union Départementale parmi ses membres ; elle procède à tout remplacement de membre dans l'hypothèse d'une vacance de siège.

Les membres élus du Conseil d'administration sont désignés au plus tard dans les six mois après les élections municipales lors de l'assemblée générale de l'UDCCAS.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour la durée du mandat municipal.

Election du bureau de l'UDCCAS

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260625-DEL-2026-013-DE
Date de réception préfecture : 15/07/2026

MISE EN LIGNE LE 15-07-2026

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- Un Président ;
- Un ou plusieurs Vice-Présidents ;
- Un Secrétaire, et s'il y a lieu, un Secrétaire adjoint ;
- Un Trésorier, et s'il y a lieu, un Trésorier adjoint.

Désignation d'un représentant du Conseil d'Administration du CCAS de SIGEAN à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS

Le CCAS de SIGEAN étant adhérent à l'UNCCAS et à l'UDCCAS de l'AUDE, il convient de désigner un représentant du Conseil d'Administration pour siéger avec droit de vote à l'assemblée générale et, le cas échéant, au sein des instances dirigeantes (Conseil d'Administration et/ou Bureau) de l'UDCCAS de l'AUDE.

Monsieur le président du CCAS propose la désignation de Madame ANTON Colette.

Visa

Vu, les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action sociale de l'AUDE,

Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du CCAS de SIGEAN siégeant à l'assemblée générale de l'UDCCAS et le cas échéant au sein des instances dirigeantes (Conseil d'administration et/ou bureau) de l'UDCCAS de l'AUDE.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : de confirmer l'adhésion du CCAS de SIGEAN aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS de l'AUDE ;

Article 2 : de désigner madame ANTON Colette comme représentante du CCAS de SIGEAN, lui donne mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS de l'AUDE et lui donne pouvoir pour y voter au nom du CCAS à l'assemblée générale de l'UDCCAS de l'AUDE ;

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents,

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260625-DEL-2026-013-DE
Date de réception préfecture : 15/07/2026

MISE EN LIGNE LE 15-07-2026

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
Réception en Préfecture le 15/07/2026
En Préfecture le 15/07/2026
Et de la publication le 15/07/2026

Le Président,
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SIGEAN * (Aude) *

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président,
Michel JAMMES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SIGEAN * (Aude) *

Accusé de réception en préfecture
011-261100275-20260625-DEL-2026-013-DE
Date de réception préfecture : 15/07/2026